



DEPARTEMENT DE LA CORREZE  
Mairie  
19500 MEYSSAC  
TEL 05.55.25.40.20



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt deux et le 15 du mois de juin à 19 heures, le conseil municipal de Meyssac, dûment convoqué par Christophe CARON, Maire s'est réuni à la salle de Versailles (mesures COVID)

**Membres en exercice : 15**

**Membres présents : 12**

**Membres votants : 14 ( 2 pouvoirs )**

**PRESENTS :** CARON Christophe, MACHE Pierre, LARCIER Stéphane, Stéphanie CISCARD, Isabelle VIRONDEAU, Nicolas TARDIF, Stéphane FARGE Murielle GENTE, Marie-Laure LEGER, Emmanuelle DUPUY, Ivan RICORDEL, Hervé BONAUD ;

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES :** Isabelle SEGUY (pouvoir Ch. CARON) Dominique DEVILLERS (pouvoir Stéphanie CISCARD), Alexandre TRONCHE

**Secrétaire de séance :** Stéphanie CISCARD

**Date de convocation :** 11 juin 2022

### DELIBERATION N° 2022.34 Création d'un emploi permanent au grade d'ASEM à temps non complet

Le conseil municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-6°,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Sur rapport du Maire et après en avoir délibéré,

### DECIDE

La création à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 d'un emploi permanent **ASEM** dans le grade d'ASEM principal de 2<sup>ème</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour un nombre d'heures hebdomadaires de **23 heures 58 minutes**.

Cet emploi a vocation à être occupé par un fonctionnaire. Toutefois, compte tenu de la variation des effectifs scolaires conditionnant la création et la suppression de classes à l'école maternelle, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel (application de l'article L. 332-8-6° du code général de la fonction publique).

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier du diplôme CAP petite enfance.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 379 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022.

Le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Christophe CARON



<b>Suffrages exprimés</b>	14
<b>Pour</b>	14
<b>Contre</b>	0
<b>Abstentions</b>	0

